



# BULLETIN D'INFORMATION ISPB

**FEVRIER 2016**

## A vos agendas

Pensez à noter ces dates.

### Prochaine(s) réunion(s) :

1. Commission de pédagogie mardi 15 mars 2016 de 13 à 15h
2. Conseil ISPB : 15 mars 2016 à 17h30 Salle 19
3. Remise de prix : samedi 19 mars 2016 10h Amphi Louis Revol
4. Réunion de la commission scientifique le 29 mars à 12h 30
5. Conseil ISPB : 21 avril 2016 à 17h30 Salle du Conseil
6. Conseil ISPB : 28 avril 2016 à 17h30 Salle du Conseil (Election du Directeur)

## Pour le bulletin

Si vous avez des informations à mettre dans le bulletin, n'hésitez pas à contacter Véronique DOVIS : [veronique.dovis@univ-lyon1.fr](mailto:veronique.dovis@univ-lyon1.fr)



## PHARMACIE CLINIQUE LYONNAISE A L'HONNEUR

Lors du dernier congrès de la Société Française de Pharmacie Clinique qui s'est déroulé à Montpellier le mois dernier, l'équipe pharmaceutique de l'hôpital des Charpennes, animée par Christelle MOUCHOUX (MCU-PH à l'ISPB) a remporté le concours vidéo organisé par la SFPC ayant pour objectif de promouvoir le déploiement de la pharmacie clinique. Ce film a été réalisé avec la participation très active d'Alexis CHUPIN, étudiant en 6<sup>ème</sup> année officine, qui était en 5AHU aux Charpennes.

Le film (d'une durée de 3 min) est accessible avec le lien suivant

[http://sfpc.eu/images/video/SFPCVIDEO\\_Lyon.mp4](http://sfpc.eu/images/video/SFPCVIDEO_Lyon.mp4)

Pour mémoire, cet étudiant et son équipe avaient réalisé un clip vidéo sur la contraception, qui avait été primé lors de la soirée de présentation des posters et animation du concours de communication Santé Publique en juin 2015. Vous pouvez regarder ce clip en suivant le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=r8YuPQMSHzo>

## DES ETUDIANTES LYONNAISES A L'HONNEUR

Comme chaque année, le concours de communication Santé Publique (CCSP) est organisé au sein des facultés de Pharmacie de France par l'APEX (Association pour la promotion des Pharmacies Expérimentales) et l'UTIP. Les posters préparés par des étudiants de 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année orientation officine concernent un thème donné, la contraception pour cette année. Chaque équipe représentant sa faculté participe au concours national.



Cette année, et ce pour la deuxième fois d'affilée, l'équipe de l'ISPB a gagné ce concours.

Les lauréates, Justine DOTT, Pauline KLEIN et Alia MANSOURI de Lyon (photo ci-dessous) ont reçu le premier prix CCSP (Concours Communication Santé Publique) pour leur poster sur la contraception.



La cérémonie de remise du prix s'est déroulée mercredi 13 janvier au siège de l'UTIP à Paris.

Elles ont reçu un chèque de 1000 euros

La grande nouveauté de cette année est que ce poster sera diffusé par le CESPARM à l'ensemble des officines de France pour une vraie valorisation de ce travail de communication auprès du public.



## Commission Scientifique de l'ISPb

Le site de l'ISPb a maintenant une page « Recherche » sur laquelle vous trouverez les premiers profils « recherche » des enseignants-chercheurs de l'ISPb. N'hésitez pas à découvrir les activités recherche de vos collègues et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, d'envoyer votre fiche au Président de cette commission, Luc Zimmer. La commission scientifique est également très intéressée par l'affiliation recherche des personnels de l'ISPb dans la nouvelle contractualisation.

Le lien pour accéder est : <http://ispb.univ-lyon1.fr/recherche/enseignants-chercheurs/>

En vous remerciant chaleureusement pour votre participation active et de votre lecture de ces fiches.

## CONCOURS INTERNAT 2015

Le concours d'internat en Pharmacie 2015 s'est déroulé les 15 et 16 décembre à l'Espace Jean Monnet de Rungis. Se sont présentés 1067 candidats issus des 24 facultés de Pharmacie de France et 493 postes d'Interne en Pharmacie étaient offerts pour une prise de fonction en novembre 2016. Les étudiants classés dans les 493 premières places étaient en liste principale et les étudiants classés entre la 494<sup>ème</sup> et 744<sup>ème</sup> place étaient classés en liste complémentaire.

### Les résultats des étudiants de l'ISPb

Parmi les 1067 candidats, 103 provenaient de l'ISPb : 70 primants de 5A et 33 redoublants et « 6A Internat ». Nous pouvons décompter 51 étudiants de l'ISPb en liste principale (le 1er de l'ISPb est 11<sup>ème</sup>), 24 étudiants en liste complémentaire et 28 étudiants non-classés. Lorsqu'on se réfère uniquement aux étudiants en liste principale, en globalité les étudiants lyonnais ont un taux de réussite de 49.5% (51 étudiants sur 103 en liste principale) ce qui est supérieur à la moyenne nationale (46%). Lorsqu'on analyse ces résultats dans le détail, on observe un taux de réussite de 40% pour les primants et de 67% pour les redoublants.

### Comparaisons des résultats des étudiants de l'ISPb avec ceux des autres facultés de Pharmacie

Lorsqu'on observe les effectifs au concours et la liste principale, les étudiants lyonnais sont champions de France : ils étaient les plus nombreux au concours : 103 étudiants devant CHATENAY-MALABRY (91 étudiants), MARSEILLE (88), MONTPELLIER (84) et PARIS V (82). Les étudiants lyonnais sont les plus nombreux en liste principale avec 51 étudiants, devant CHATENAY-MALABRY (48), MONTPELLIER (40), MARSEILLE (37) et PARIS V (36).

La comparaison des résultats entre facultés de pharmacie est effectuée par le biais de 2 rapports :

- Le rapport entre le nombre d'étudiants sur liste principale et le nombre d'étudiants présents au concours : LYON ( $51/103 = 49.5\%$ ) se classe **5<sup>ème</sup>** derrière DIJON ( $18/22 = 81\%$ ), TOULOUSE ( $35/53 = 66\%$ ), GRENOBLE ( $25/39 = 64\%$ ) et CHATENAY ( $48/91 = 53\%$ ).
- Le rapport entre le nombre d'étudiants sur liste principale et le numérus clausus : LYON ( $51/223 = 22.9\%$ ) se classe **3<sup>ème</sup>** derrière GRENOBLE ( $25/97 = 25.8\%$ ) et TOULOUSE ( $35/137 = 25.5\%$ )

Nos étudiants ont donc obtenu de meilleurs résultats cette année (en décembre 2014, LYON était 11<sup>ème</sup> selon le rapport nombre d'étudiants sur liste principale et le nombre d'étudiants présents au concours) et nous les félicitons.



## FONDS DOCUMENTAIRE ISPBF

Texte du Pr Locher envoyé aux membres du Conseil de l'ISPBF pour la séance du 11 février 2016

### Histoire de la pharmacie : d'un patrimoine méconnu à un patrimoine accessible

Depuis ma nomination comme professeur d'université en 1981 j'ai constitué un fonds documentaire en histoire de la pharmacie et de la santé grâce pour large partie à des achats (crédits universitaires, associatifs et surtout personnels) et à quelques dons faits au gré du temps, entre autres par des anciens étudiants de la Faculté ou leurs familles. Mais deux questions se posaient : en premier lieu, que contient ce fonds à ce jour ? En second lieu, qu'en faire pour que la collection ainsi constituée soit utile à toute personne souhaitant accéder aux ouvrages et documents en question dans les années à venir ? Pour répondre à ces questions deux étudiantes de l'ISPBF-Faculté de Pharmacie (Université Claude Bernard Lyon1) ont accepté de relever le défi en faisant de celles-ci l'objet de leur thèse commune. Dix-huit mois plus tard, la réponse est arrivée à l'occasion d'une soutenance de thèse au jury de laquelle participent Pascal Bador, MCU en sciences de l'information à l'ISPBF-Faculté de Pharmacie de Lyon (et qui avait initié une indexation informatique du fonds), Dominique Kassel, responsable du fonds d'histoire de la Pharmacie à l'Ordre National des Pharmaciens, Isabelle Scheider, Directrice du Service Commun de documentation de l'Université Claude Bernard Lyon1 et moi-même. Marie Desroys-Jacouton\* et Bénédicte Lézarne\* ont ainsi pu recenser et indexer près de 1600 documents (essentiellement des ouvrages) s'étendant de 1660 à 2013 (environ 10% ayant plus d'un siècle), en français pour la grande majorité d'entre eux, même si 13% sont en langue étrangère (notamment anglais, allemand, italien). Si l'histoire de la pharmacie constitue le thème majeur des documents, pour autant d'autres thèmes reviennent dans le fonds tels que des généralités sur l'histoire, sur l'hôpital, la médecine, des personnages ayant marqué l'histoire de la santé. La réponse à la seconde question, si elle ne s'est pas inscrite pas dans la même logique de travail de bénédictin-e (!), n'était pas pour autant spontanément évidente. Différentes hypothèses furent envisagées, du musée de la Médecine et de la Pharmacie de Lyon (au sein même des locaux communs des facultés de Médecine et de Pharmacie de Lyon) au futur et très hypothétique musée de la santé de Lyon en passant par le musée des Confluences. Mais la seule solution réaliste qui s'est dégagée, est de mettre à disposition l'ensemble des documents par l'intermédiaire du Service Commun de Documentation de l'Université Claude Bernard Lyon1, ce d'autant plus que celui-ci est CADIST (Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique) au niveau national sur l'axe Chimie Pharmacie. Certes le SCD a un certain nombre d'ouvrages touchant à l'histoire de la santé mais le travail de comparaison effectué dans le cadre de cette thèse permet de savoir que le chevauchement de références ne touche qu'environ 25% du fonds, ce qui permet d'enrichir notablement l'axe histoire de la santé de la bibliothèque universitaire du secteur santé. Seuls les ouvrages antérieurs à 1920 rejoindront le secteur Sciences de cette même bibliothèque universitaire en raison des conditions de conservation plus favorables. Bien sûr tous les documents seront répertoriés dans la base de données du SCD, ce qui participera à une plus grande visibilité du fonds en question. Il est donc demandé au Conseil d'acter cette mise à disposition qui devrait porter le nom « fonds d'histoire de la pharmacie/ISPBF ». François LOCHER (PUPH) Avec la collaboration de \*Desroys Marie-Laurence et \*Lezarne Bénédicte Un patrimoine méconnu : le potentiel historique du centre de documentation pharmaceutique de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lyon Th. D. Pharm, Lyon 1, n°90/91, 89 p.

Accès au texte intégral <http://n2t.net/ark:/47881/m6fn14f5>



## Conseil ISPB du 11 février 2016

### RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DU 11 FÉVRIER 2016

| Point abordé                                                                                       | Décision(s) prise(s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Suite(s) à donner et/ou date d'effet                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 Validation du CR du conseil du 26 novembre 2015                                                  | Adopté à l'unanimité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | A diffuser sur le site intranet ISPB                                                                                  |
| 2- Fonds documentaire de l'ISPB (François Locher)                                                  | Présentation du fonds documentaire établi depuis 1981 par le Pr Locher sur l'histoire de la Pharmacie et de la Santé. Ce fonds documentaire a fait l'objet d'un inventaire et un référencement des pièces de ce fonds. Il est proposé que ce fonds soit dorénavant géré par le Service Commun de Documentation qui pourra assurer un accès à ces pièces à un large public. Accepté à l'unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | A diffuser dans le bulletin d'information                                                                             |
| 3 - Rapport d'activité des commissions de travail de l'ISPB et modification des lettres de mission | Chaque président de commission de travail (excepté la commission des relations internationales qui enverra son rapport pour le conseil du 15 mars) a envoyé son rapport d'activité annuel et a présenté les pistes de travail pour l'année 2016. Du fait du renouvellement des présidences de ces commissions, les modifications des lettres de mission ne sont pas abouties et feront l'objet de présentations ultérieures après travail des nouveaux bureaux mis en place. Les rapports présentés sont adoptés.                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                       |
| 4- Validation des élections aux présidences des commissions de travail                             | Trois commissions ont procédé à l'élection de leur nouveau président. Le conseil doit valider ces élections :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission des Finances : Sandrine Bourgeois (29 voix pour, 1 contre, 0 blanc, 0 abstention)</li> <li>- Commission Hospitalo-universitaire : Michel Tod (27 voix pour, 1 contre, 3 blancs, 1 abstention)</li> <li>- Commission de Pédagogie : Maxime Périmony (21 voix pour, 7 contre, 3 blancs, 1 abstention)</li> </ul> Ces présidences sont donc validées par le conseil. Suite à la démission de Carole Vernay à la présidence de la commission des Personnels, une élection sera organisée. Les élections des présidences des commissions scientifique, des RI, et de la Formation Continue auront lieu dans les prochaines semaines. | Validation des présidences des commissions scientifique, RI, formation continue et des personnels au prochain conseil |
| 5- Validation des élections des responsables de départements pédagogiques                          | Les élections pour la désignation des responsables de départements pédagogiques ont eu lieu et doivent être validées par le conseil. Les responsables et responsables adjoints proposés par les différents départements sont                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Diffusion sur le bulletin d'information                                                                               |

|                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département Sciences Biomédicales A :<br/>F. Laurent, A. Doléans</li> <li>- Département Sciences Biomédicales B :<br/>S. Sentis, E. Blond</li> <li>- Département Sciences du Médicament:<br/>R. Boulieu, L. Rocheblave</li> <li>- Département SPCPG: (Sciences PhysicoChimiques et Pharmacie Galénique)<br/>S. Bourgeois, C. Paillet-Mattéi</li> <li>- Département Santé Publique:<br/>J. Goudable, N. Moumjid</li> <li>- Département Physiologie, Pharmacologie, Toxicologie:<br/>M. Tod, L. Payen</li> </ul> <p>Ces élections sont validées (31 voix pour 1 blanc)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                         |
| 6- Calendrier et procédure pour l'élection du futur Directeur de l'ISPB (Jacques Volckmann)                                                                                        | <p>Le mandat de la Directrice actuelle s'achève le 5 septembre 2016. Jacques Volckmann propose un calendrier pour cette élection. Après discussion le calendrier suivant est adopté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de l'appel à candidature le 12 février 2016</li> <li>- Les candidatures sont à déposer au plus tard le lundi 14 mars 2016, auprès de la Direction Administrative (Mme Patricia GABRIELE). Il est rappelé que ces dépôts de candidature en amont de l'élection permettent un débat et des échanges, mais qu'une candidature peut intervenir durant le conseil dédié à cette élection, y compris entre les tours.</li> <li>- L'élection aura lieu lors d'une séance du conseil dédiée à l'élection et qui se tiendra le jeudi 28 avril 2016. Si cette élection nécessite un second tour, il aura lieu le mardi 17 mai 2016.</li> <li>- Prise de fonction le 01 septembre 2016</li> </ul> <p>La procédure adoptée en février 2011 est adoptée moyennant une mise à jour des dates et en précisant que chaque membre du conseil ne peut avoir que 2 procurations.</p> | Diffusion à l'ensemble des personnels de l'ISPB         |
| <p>PARTIE B</p> <p>7- Validation du responsable du parcours Biobanques du master IdS</p> <p>8- Convention de soutien financier de l'AFIPRAL pour la remise des prix de l'ISPB.</p> | <p>Nom du responsable du parcours Biobanques =<br/>Didier Blaha</p> <p>Partie B adoptée.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Convention à transmettre à la DAJI et CA de l'UCBL.     |
| 9- Informations générales et questions diverses                                                                                                                                    | <p><b>Retour du Conseil d'Etat sur non sélection entre M1 et M2</b></p> <p><b>Retour de l'évaluation des Masters</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 avis favorable: Master SM</li> <li>- 2 avis défavorables en l'état :</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Information aux responsables de département pédagogique |



|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  | <p>Cancérologie car intitulé mention hors de la liste nationale ; selon le VP CFVU, accord pour un avis favorable si signature de convention avec des universités étrangères</p> <p><b>IdS (Master Biobanque Mention Ingénierie de la Santé et du médicament) :</b> questions sur l'intégration des parcours de l'université de St Etienne (cohérence peu visible). Travail réalisé pour répondre aux questions: nouvelle fiche AOF + argumentaire.</p> <p><b>Réponses positives à des appels d'offre:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme pédagogique: Plateforme MP3: 95 k€ obtenus sur 2 ans suite à l'appel d'offre de la CFVU.</li> <li>- Formation continue Lyon 1/ Lyon Biopôle: le projet « Immersion dans le développement des Produits de Santé » piloté par A. Mularoni vient d'ouvrir.</li> <li>- Université numérique Rhône-Alpes: projet piloté par Grenoble, intégrant l'ISPB sur la création d'un support numérique pour l'enseignement PFH (R. Boulieu, B. Durand)</li> </ul> <p><b>Représentation de l'ISPB aux conseils centraux:</b><br/> Cette représentation est importante<br/> <b>CA :</b> collège A: A. Puisieux<br/> <b>CFVU :</b><br/> Collège A : F. Morfin, N. Walchshofer<br/> Collège B : S. Azzouz, A. Mularoni<br/> <b>CR :</b><br/> Collège A : S. Briançon, R. Boulieu<br/> Collège C : S. Sentis<br/> Collège F : G. Joannard</p> <p>Des étudiants de l'ISPB sont élus :<br/> Flavie Lenglard au CA<br/> Rémi Charmelot Maxime Guillaud à la CFVU</p> <p><b>Création d'un nouveau prix, présenté lors de la remise des Prix 2016, et effectif pour 2017:</b><br/> Suite à une donation de l'association Ipharmex, il est créé le Prix Jean Brudon Innovation ISPB pour la meilleure thèse de doctorat portant sur l'innovation. Montant de la donation = 31 k€ pour 1 prix pendant 10 ans + frais de jury (1 000 €). La convention est en cours.</p> |  |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

Fin du conseil : 19h37

Relevé de décision rédigé par Christine Vinciguerra –Stéphanie Sentis- Patricia Gabriele, validé par Jacques Volckmann



## CONSEILS UCBL

Vous trouverez ci-après les relevés de décisions des conseils suivants :

- ✚ CA du 15-12-2015
- ✚ CEVU du 05-01-2016
- ✚ CA du 19-01-2016
- ✚ CEVU du 02-02-2016



Villeurbanne, le 21 décembre 2015

### RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2015

#### Partie A

❖ **Le conseil d'administration a approuvé :**

- Le Budget Initial 2016 et notamment les annexes budgétaires suivantes :
  - Le tableau des emplois
  - Le tableau des autorisations budgétaires
  - Le tableau d'équilibre financier
  - La situation patrimoniale
  - Le tableau des opérations pluriannuelles
- Le Projet Annuel de Performances 2016
- Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) 2016
- Un seuil de fongibilité asymétrique correspondant à 0,3 % de la masse salariale globale prévue au dernier budget en vigueur.
- La liste des opérations suivies en recettes fléchées pour l'exercice 2016 : requalification du site de Rockefeller tranches 1 et 2 et construction du bâtiment CENS ELI
- les prévisions de recettes et de dépenses de FOCAL pour l'année 2016

❖ **Le conseil d'administration a été informé** du point d'étape sur le chantier de simplification de la chaîne financière et comptable

❖ **Le conseil d'administration a été informé** du bilan de l'activité de la section disciplinaire à l'égard des usagers pour la période de 2012 à 2015

❖ **Le conseil d'administration a été informé** de la prolongation (jusqu'au terme de la procédure disciplinaire) de l'arrêté d'interdiction d'accès aux locaux pris à l'encontre d'un usager, conformément à l'article R712-8 du code de l'éducation.



## **Partie B**

### **❖ Le conseil d'administration a approuvé :**

- Les tarifs des encarts publicitaires sur l'agenda de l'étudiant
- Les tarifs 2016 d'inscription aux formations courtes proposées par la Santé
- La publication d'un emploi – UFR STAPS enseignement du Canoë-Kayak
- La transformation d'un poste d'assistant de l'enseignement supérieur en poste de professeur de médecine générale
- Les tarifs de la Cellule Congrès
- Les tarifs 2016 présentés par le SLP Doua
- Les tarifs 2016 présentés par le PGF Sciences
- Les tarifs 2016 présentés par le PGF Santé
- L'avenant 2015 à la convention cadre UCBL – EZUS
- Les tarifs animaleries proposés par l'IUT Lyon 1
- Le principe de remboursement du trop-perçu sur les tarifs de restauration – personnels CNRS
- Le tarif de restauration des personnels en poste à l'IUT de Bourg-en Bresse
- Les tarifs 2016 de la Mission Culture
- Une remise gracieuse
- Le plan d'actions de maîtrise des risques comptables exercices 2016 et 2017
- La durée d'amortissements des biens acquis par le CISR
- Le principe d'indemnisation des participants aux expérimentations du laboratoire SAF
- La publication d'un poste BIATSS au SUAS en complément de la campagne d'emplois 2016
- La répartition des sièges par circonscriptions électorales à la CFVU : RECTIFICATIF

### **❖ Le conseil d'administration a proposé au Président quatre admissions en non-valeur.**

### **❖ Le conseil d'administration a été informé des délibérations de la CFVU du 1<sup>er</sup> décembre 2015.**



- ❖ **Le conseil d'administration a été informé** du versement d'une subvention à l'Association BDE ISFA sur le budget 2015 de L'ISFA.
- ❖ **Le conseil d'administration a été informé** de subventions versées à plusieurs associations étudiantes sur le budget 2015 de l'IUT Lyon 1.

CEVU du 5 janvier 2016

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 5 janvier 2016 a approuvé :**

| Délibération                                                                                                                                                                                                                                          | Responsable de la mise en œuvre | Echéance  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------|
| La proposition de répartition des crédits dans le cadre de la 3 <sup>ème</sup> tranche du FSDIE 2016 faite par le GTVE en prenant en compte la modification du montant attribué au projet 16-C-06-01 au vu du nouveau devis fourni pour l'hébergement | VP CEVU                         | immédiate |
| La modification du parcours Sciences de l'ingénieur du master <i>MEEF Second degré</i> afin d'intégrer la filière technologique SII (CAPET SII)                                                                                                       | VP CEVU                         | immédiate |
| Le règlement d'organisation de l'admission en Première Année Spécifique de la formation de masso-kinésithérapeute pour déficients de la vue                                                                                                           | VP CEVU                         | immédiate |

| Avis                                                                                                                                                                                                                 | Responsable de la mise en œuvre | Echéance de validation     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| La convention de partenariat entre l'Université Claude Bernard Lyon1 et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour le développement de l'engagement étudiant.                                 | VP CEVU                         | Signature par le président |
| La convention de partenariat entre l'Université Claude Bernard Lyon1 et la Ligue Rhône Alpes de Football dans le cadre des formations à distance en management des organisations sportives proposées par l'UFR STAPS | VP CEVU                         | Signature par le président |
| L'avenant 2015-2016 à la convention de coopération entre l'Université Claude Bernard Lyon1 et l'Université Antonine (Liban) pour la mise en œuvre délocalisée de la formation DUEPP (UFR STAPS)                      | VP CEVU                         | Signature par le président |
| Le versement d'une subvention de 3700 € à l'AS de l'IUT Lyon1 et d'une subvention de 2997,84€ à l'association Magic BDE sur le budget 2016 de l'IUT                                                                  | VP CEVU                         | Signature par le président |
| L'attribution d'une bourse de mobilité aux étudiants du master <i>Cancérologie</i> sur les crédits PALSE 2016 de la formation                                                                                        | VP CEVU                         | CA du 19 janvier           |
| Le montant des frais de participation aux épreuves en vue de l'acquisition de la qualification en expérimentation animale pour les étudiants inscrits en DUT <i>Génie biologique</i> options ABB et Agronomie        | VP CEVU                         | CA du 19 janvier           |
| Les tarifs 2016 des formations qualifiantes proposées par l'IUT Lyon1                                                                                                                                                | VP CEVU                         | CA du 19 janvier           |
| Les tarifs d'inscriptions aux certifications en langue TOEIC, TOEFL et WIDAF proposés aux étudiants de l'IUT Lyon1                                                                                                   | VP CEVU                         | CA du 19 janvier           |



Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 5 janvier 2016 a émis un avis défavorable (14 voix contre et 9 pour) concernant:

- les capacités d'accueil limitées dans les formations de PACES, Licence STAPS et licence STS portail SVT

Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 5 janvier 2016 a reporté au 2 février le vote concernant:

- Les modalités de reconnaissance (charges d'enseignement) des enseignements à distance

Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 5 janvier 2016 a été informé :

- de la proposition de référentiel de service et fonctions ouvrant droit à primes de responsabilité pédagogiques faite pour l'année universitaire 2015-2016 ;
- du contenu du Schéma Directeur de la Vie Etudiante de l'Université de Lyon adopté le 14 décembre 2015 ;
- du bilan d'activité du service BOREAL pour 2014-2015 ;
- du bilan des évolutions du logiciel de gestion des locaux ADE et de ses usages ;
- de l'état d'avancement des tests d'usages des robots de téléprésence réalisés à Lyon1 ;
- de l'attribution de 20 postes à l'Université Lyon1 dans le cadre de la campagne d'emplois « FIORASO » 2016 ;
- de la mise en place par la CPU d'une expérimentation relative au Contrôle Continu Intégral suite à l'annulation de l'expérimentation portée par le MENESR ;
- de l'appel d'offre « formation continue » lancé par le ministère le 12 novembre 2015 et du projet porté par l'UdL ;
- des évolutions de la procédure Admission PostBac pour 2016 et notamment de l'expérimentation du vœu groupé académique pour les filières en tension : PACES, licence STAPS, licence de Droit, licence de Psychologie.



Villeurbanne, le 25 janvier 2016

## **RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2016**

### **Partie A**

#### **❖ Le conseil d'administration a approuvé :**

- Le rapport d'activité 2015 de l'UCBL
- Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)
- Le Plan d'Actions Achats 2016
- Le reversement à la FPUL des fonds avancés pour solder le projet de la Chaire LUNDBECK
- Le référentiel service 2015 – 2016
- La fixation de capacités d'accueil pour les formations non sélectives suivantes :
  - PACES (les capacités d'accueil sont arrêtées à 3 800 places)
  - L1 STAPS (les capacités d'accueil sont arrêtées à 665 places)

#### **❖ Le conseil d'administration s'est prononcé contre la limitation des capacités d'accueil pour la formation L1 STS portail SVT**

### **Partie B**

#### **❖ Le conseil d'administration a approuvé :**

- L'attribution d'une bourse de mobilité aux étudiants du master Cancérologie sur les crédits PALSE 2016 de la formation
- Le montant des frais de participation aux épreuves en vue de l'acquisition de la qualification en expérimentation animale pour les étudiants inscrits en DUT Génie Biologique
- Les tarifs 2016 des formations qualifiantes proposées par l'IUT Lyon 1
- Les tarifs d'inscriptions aux certifications en langue TOEIC, TOEFL et WIDAF proposés aux étudiants de l'IUT Lyon 1



- Les tarifs 2016 proposés par l'IUT relatifs aux locations de salles, badges et vente de produits fabriqués
- Le versement d'une subvention de 6 000 € à l'Association Générale de l'IUT sur le budget 2016 de l'IUT Lyon 1
- Les tarifs 2016 de l'Institut Lumière Matière
- Le tarif présenté par le Département GEP relatif à la location de la plateforme GEP, fixé à 3 € de l'heure pour les formations extérieures à Lyon 1
- Le versement d'une subvention au CLE au titre de l'année 2016
- Le versement d'une subvention au CLAP au titre de l'année 2016
- L'attribution du prix Antonin PONCET
- La délibération complémentaire relative à la campagne d'emplois – poste SAUVADET (création d'un poste IGE en Biologie Humaine)

❖ **Le conseil d'administration a proposé au Président** deux admissions en non-valeur.

❖ **Le conseil d'administration a été informé** des délibérations de la CFVU du 5 janvier 2016.

❖ **Le conseil d'administration a été informé :**

- ✓ de l'acceptation d'un don pour un montant de 1 646,55 € de la Société MICHAUD CHAILLY au profit du département génie mécanique et productique de l'IUT Lyon 1
- ✓ du versement d'une subvention à l'Association Sportive de l'IUT Lyon 1 sur le budget 2016 de l'IUT Lyon 1
- ✓ du versement d'une subvention à l'Association Magic BDE sur le budget 2016 de l'IUT Lyon 1
- ✓ du versement d'une subvention accordée par le Conseil Général de l'Ain à l'IUT destinée au financement de son activité d'intérêt départemental
- ✓ du versement d'une subvention à l'Association Tennis Club Universitaire (TCU) sur le budget du SUAS
- ✓ de l'autorisation de modification du budget 2015 du CISR afin de permettre la prise en charge au 31/12/15 d'une dotation aux amortissements supplémentaire et d'un produit supplémentaire.



DIVISION DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE



CEVU du 2 février 2016

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 2 février 2016 a approuvé :

| Délibération                                                                                                                                                                                                              | Responsable de la mise en œuvre     | Echéance  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------|
| La proposition de répartition des crédits dans le cadre de la 4 <sup>ème</sup> tranche du FSDIE 2016                                                                                                                      | VP CEVU                             | immédiate |
| La résolution définissant les conditions d'accès au parcours <i>Biosciences Santé</i> de la mention <i>Biologie</i> (accréditation 2016-2020), et permettant notamment le développement d'un double cursus Santé/Sciences | VP CEVU                             | immédiate |
| La proposition de répartition du financement 2016 dans le cadre de l'appel à projets Plateformes pédagogiques                                                                                                             | VP CEVU                             | immédiate |
| La proposition de répartition du financement 2016 dans le cadre de l'appel à projets CLIPE                                                                                                                                | VP CEVU                             | immédiate |
| Le calendrier des congés étudiants 2016-2017                                                                                                                                                                              | VP déléguée à la formation initiale | immédiate |
| Le calendrier de formation 2015-2016 de l'UFR d'Odontologie (version modificative)                                                                                                                                        | VP déléguée à la formation initiale | immédiate |

| Avis                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Responsable de la mise en œuvre | Echéance de validation                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|
| La répartition des locaux entre les différentes associations au sein de la MDE du site Rockefeller                                                                                                                                                                                          | VP CEVU                         | Signature des conventions d'occupation |
| La convention de collaboration entre l'Université Claude Bernard Lyon1, l'ENS de Lyon et l'Ecole Centrale de Lyon pour la mise en œuvre d'un double cursus ingénierie-recherche permettant d'obtenir le diplôme d'ingénieur de l'ECL et un master co-accrédité par l'ENS de Lyon et l'UCBL. | VP CEVU                         | Signature par le président             |
| L'accord de coopération entre l'Université Claude Bernard Lyon1 et l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de Libreville (Gabon).                                                                                                                                                  |                                 | Signature par le président             |
| La convention de mobilité étudiante entre l'Université Claude Bernard Lyon1 (UFR STAPS) et l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de Libreville (Gabon).                                                                                                                          | VP CEVU                         | Signature par le président             |
| L'avenant n°1 à la convention de double diplôme d'ingénieur entre l'Université Claude Bernard Lyon1 (Polytech) et l'Ecole Nationale d'Ingénieur de Monastir (Tunisie).                                                                                                                      | VP CEVU                         | Signature par le président             |

05/02/2016

|                                                                                                                                                                                                                                                         |         |                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------|
| La convention de coopération entre l'Université Claude Bernard Lyon1 (UFR FST) et l'East China University of Science and Technology (Chine) pour la mise en œuvre d'un double diplôme de licence : mention Chimie à l'UCBL. (renouvellement)            | VP CEVU | Signature par le président |
| La convention de coopération entre l'Université Claude Bernard Lyon1 (UFR FST) et l'Université de Wuhan (Chine) pour la mise en œuvre d'un double diplôme de licence : mentions physique ou mécanique ou génie civil ou EEEA à l'UCBL. (renouvellement) | VP CEVU | Signature par le président |
| La convention de coopération entre l'Université Claude Bernard Lyon1 (UFR FST) et l'Université de Wuhan (Chine) pour la mise en œuvre d'un double diplôme de master : mention Physique à l'UCBL. (renouvellement)                                       | VP CEVU | Signature par le président |
| La convention de coopération entre l'Université Claude Bernard Lyon1 (UFR FST) et l'Université de l'Aquila (Italie) pour la mise en œuvre d'un double diplôme de master : mention Biodiversité, écologie et évolution à l'UCBL. (renouvellement)        | VP CEVU | Signature par le président |
| La convention de partenariat entre l'Université Claude Bernard Lyon1(ESPE) et le GIPAL Formation pour la mise en œuvre du projet Erasmus + ACTECIM                                                                                                      | VP CEVU | Signature par le président |
| La création du DU AUDIT Expert-préparation au Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion proposée par l'IUT.                                                                                                                                       | VP CEVU | CA du 23 février           |
| Les créations de DU /DIU suivantes proposées par le CCEM :<br>DU Biologie de l'évolution<br>DIU Maladies cardiaques héréditaires<br>DIU Echographie d'acquisition                                                                                       | VP CEVU | CA du 23 février           |

Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 2 février 2016 a été informé :

- des avis émis par la DGESIP sur les différentes mentions de licences, licences professionnelles et masters et des résultats connus des discussions en cours ;
- du bilan d'activité de la formation continue pour les années 2014 et 2015 ;
- du bilan de l'emploi étudiant salarié pour l'année 2014-2015 ;
- du fait que le projet présenté par l'université de Lyon, axé autour des modèles Lyon1 et Lyon3 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter les propositions du rapport de François Germinet sur "Le développement de la formation continue dans les universités" publié le 12 novembre 2015 a été sélectionné parmi les 55 projets soumis (12 retenus au total).
- du fait que le MENESR va lancer un appel d'offres doté de 12,7 M€ pour étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires et améliorer le service aux usagers, et du fait que l'Université Claude Bernard Lyon1 est citée parmi les exemples réussis de bibliothèques aux horaires élargis et comme étant la seule à avoir un SCD certifié ISO 9001-2008 pour la qualité de son système de management.